des prix beaucoup plus considérables pour ce qu'ils achèteraient. Ils ont compris depuis qu'ils ont payé des prix plus élevés et que leur position financière maintenant n'est pas aussi bonne qu'il y a quelques années. Je crois que les facilités d'emprunt offertes aux cultivateurs ont peut-être été trop grandes. Je crois que le système de crédit du pays a fait plus pour appauvrir la classe agricole et les classes ouvrières en général qu'aucun autre système qu'on aurait pu adopter; et si, il y a trente ou quarante ans, nous avions adopté une loi très sévère concernant les homesteads et l'usure, comme le recommandait William Lyon Mackenzie, je suis convaineu que la position financière du pays serait meilleure qu'elle n'est aujourd'hui.

L'honorable député a dit que les banques no sont pas généralement disposées à prêter de l'argent aux cultivateurs. Cela n'est pas exact. Les endossements que l'on recherche sont spécialement ceux des cultivateurs. Nous constatons fréquemment que si un cultivateur solvable veut emprunter de l'argent, et que son voisin soit aussi en besoin d'argent, ils peuvent faire un arrangement avec une banque à des taux raisonnables, aussi raisonnables, je crois, que ceux des emprunts pour fins commerciales. Je sais qu'il y a des banques qui font presque exclusivement leurs opérations avec des cultivateurs. Je sais qu'un cultivateur peut emprunter de l'argent à présent, sur billet endossé par un bon cultivateur, à 7 ou peut-ètre 7½ pour 100.

L'honorable député a dit que si son système était établi les cultivateurs pourraient emprunter de l'argent à 5 pour 100. J'admets franchement que je désirerais voir le taux de l'intérêt réduit; mais dans mon opinion, si l'on veut obtenir de l'argent à bon marché aux cultivateurs et aux hommes d'affaires en général, il faut amener le gonverne-ment à réduire l'intérêt sur les dépôts dans les banques d'épargnes. Il faut recourir à ce moyen de préférence à tout autre. Le gouvernement paie 4 pour 100 sur les dépôts dans les banques d'épargnes du Canada, et cela lui conte encore plus cher, parce que je vois d'après les comptes que le gouvernement paie une certaine commission. Si au lieu d'être de 4 pour 100 le taux de l'intérêt était de 3 pour 100, une grande quantité d'argent maintenant en la possession du gouvernement passerait dans les mains des banques; elles le prêteraient aux cultivateurs, pendant que maintenant le gouvernement emploie tout l'argent qu'il obtient de cette source. Je vois qu'il a de \$24,000,000 à \$26,000,000 provenant de dépôts dans les banques d'épargnes du Canada, et il emploie tout ce montant. Les banques ne l'ont pas, et conséquemment, elles ne peuvent pas s'en servir pour la commodité publique et elles ne peuvent pas ré-duire le taux de l'intérêt autant qu'elles le feraient s'il en était autrement. Le gouvernement a virtuellement fait de la concurrence aux banques, et il est grandement responsable du maintien du taux de l'intérêt. Je répète que si le gouvernement voulait réduire le taux de l'intérêt sur les epargnes de 1 pour 100, il réduirait l'intérêt imposé par les banques aux cultivateurs, aux marchands et aux manufacturiers. Voilà un résultat désirable à obtenir, et je serais très heureux de voir l'honorable député employer son influence auprès du gouvernement dans ce but. Il ferait aussi quelque chose pour les cultivateurs et les manufacturiers; ce serait un pas vers l'obtention de l'argent à bon marché.

Je désirerais voir le bill. L'année dernière, l'honorable député a fait une motion relative à la présentation de son bill, mais il n'est jamais venu devant un comité. J'espère que la mesure viendra devant un comité pendant cette session, et si elle paraît juste,—et il est probable qu'elle sera adoptée,—j'espère qu'elle deviendra loi. Je serais heureux de voir tout projet par lequel on pourrait réduire le taux de l'intérêt pour les cultivateurs, mais j'ai bien peur que la question ne soit soulevée dans le moment que pour donner à l'honorable député une chance de faire valoir ses sympathies pour les cultivateurs dans cette partie du pays où il

demeure, et je crains qu'il n'éprouve cette année le même sort que l'année dernière.

Cela aura toujours pour effet, à tout événement, de permettre à l'honorable député de dire à ses commettants en revenant devant eux: Messieurs, voyez-vous ce que j'ai essayé à faire pour vous. J'ai travaillé à réduire le taux de l'intérêt, mais je n'ai pu faire passer mon bill. Si l'honorable député veut tourner ses efforts d'un autre côté et travailler à faire réduire le taux de l'intérêt sur les dépôts du gouvernement, et à réduire par là le taux de l'intérêt dans les autres banques, il me semble qu'il fera beaucoup plus que par sa tentative actuelle.

M. HESSON: Comme je représente un comté agricole dans cette Chambre, on me permettra de direquelques mots en réponse à mon honorable ami de Wellington (M. McMullen). J'approuve pleinement l'esprit et le but de la résolution, comme doit le faire, je suppose, tout député qui est sincèrement savorable à la population agricole du Canada. L'honorable député qui vient de prendre son siège a affirmé qu'il est en faveur de quelque mouvement par lequel le taux de l'intérêt pourrait être réduit pour les cultivateurs et pour les autres aussi, je présume. Il fait certainement un long détour qui l'éloigne de son but, quand il dit que le meilleur procédé serait la réduction du taux de l'intérêt payé par le gouver-nement sur les dépôts des bureaux de poste et des banques d'épargnes. Que chaque banquier, que chaque député apporte chez lui cette réflexion que les déposants de ces banques d'épargnes et des banques d'épargnes des bureaux de poste, sont tous des ouvriers du Canada et que ces institutions ont été créées spécialement pour l'usage des classes ouvrières et de la population pauvre du pays. Mon honorable ami commencerait sa réduction par un projet qui aurait pour effet de ne donner au pauvre que 3 pour 100 au liou de 4. Il no me semble pas que ce soit un bon plan à inaugurer, si l'honorable député désire sincèrement la diminution du taux de l'intérêt pour le cultivateur. Les pauvres qui font des dépôts dans ces banques d'épargnes gagnent probablement leurs gages pendant l'été, et ils en déposent régulièrement une partie de jour en jour, comme réserve pour les temps pluvieux ou l'hiver qui s'avance; et cependant l'honorable député voudrait enlever cet avantage à l'ouvrier et l'obliger à ne recevoir que 3 pour 100 pour ses dépôts.

Je suis vraiment surpris qu'un honorable député qui, comme moi, a l'honneur et le plaisir de représenter un comté agricole, suggère un tel projet; mais je crois qu'il est plus heureux que plusieurs députés de la campagne, en autant que je suis croyablement informé qu'il occupe la position de prêteur et non pas d'emprunteur. Pour parler plus particulièrement de la résolution devant la Chambre, je dois dire que c'en est une qui devrait provoquer les sympathies de toutes les personnes désireuses de voir les intérêts agricoles du pays dans un état prospère. Nous savons tous qu'il y a des temps et des saisons de détrosse, et nous savons aussi que les garanties que les banques ont coutume de prendre ne sont pas de l'espèce de celles que les cultivateurs sont en position d'offrir; et le résultat c'est que les avantages donnés aux hommes d'affaires, aux marchands et aux commerçants ne sont pas fournis aux cultivateurs pour la raison que les banques n'aiment pas ces prêts directs à longue échéance comme ils les demandent ordinairement. Le marchand, s'il a besoin de secours, emprunte pour une courte période pour faire face à ces billets à mesure qu'ils deviennent dus, pendant que le cultivateur a ordinairement besoin d'argent pour jusqu'à ce que sa récolte soit faite, et si une récolte manque il peut avoir besoin de délai jusqu'à la prochaine récolte.

Je dis que s'il est au pouvoir de la Chambre de considérer l'intérêt pour les cultivateurs, mais j'ai bien peur que la question ne soit soulevée dans le moment que pour donner à l'honorable député une chance de faire valoir ses sympathies pour les cultivateurs dans cette partie du pays où il Chambre, et il convient à la sagesse de cette Chambre, de